



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt- sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny - CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Michel DION
- Patricia JOLLIVET

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Dominique DERVOUT à Michel TANGUY
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mai 2014

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....25

Nombre de votants :27

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Le compte rendu de la réunion du 15 avril dernier est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame LE GUILLOU

Madame LE GUILLOU souhaite connaître la position du Maire sur le projet de déviation de la RD 122 et avoir des précisions sur les travaux de sécurité prévus par les 3 communes riveraines (Melgven, Trégunc, Concarneau).

2 – Question de Monsieur CHARPENTIER

Monsieur CHARPENTIER désire savoir comment s'effectue la préparation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Quelles informations seront diffusées avant la rentrée scolaire aux familles ?

1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS AU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

DELIBERATION (27/05/01)

Monsieur LAURENT, Adjoint au Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la désignation des représentants des différents collèges (campings, commerçants, meublés classés, bars – restaurants – hôtels, tourisme social, association œuvrant avec le tourisme) au Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme comme suit :

COLLEGES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Campings	Madame SELIN Claire Camping La Pommeraie de l'océan Kerdalidec 29910 TREGUNC	Madame BURBAN Marlène Camping Le Suroît Plage de Kersidan 29910 TREGUNC
Commerçants	Monsieur LE GOC Claude Salon de coiffure Keroter Vihan 29910 TREGUNC	Madame COSTE DE BAGNEAUX Michelle « Mamzelle Juju » Kerdallé – Cidex 182 29910 TREGUNC
Meublés classés	Madame HENRY Véronique 16 rue du 11 novembre 29900 CONCARNEAU (2 meublés "clévacances" - Lambell)	Madame PERON Estelle Impasse Vilvic 29910 TREGUNC (meublé classé – Trévignon)
Bars, Restaurants, Hôtels	Madame DREVILLON Françoise Restaurant LE MERVENT 35 rue du Port 29910 TREGUNC	Mme OLLIVIER Christine Bar LE NOROIT 5 rue du Port 29910 TREGUNC
Tourisme Social (centres de vacances...)	Monsieur RIGOLLET Patrice AZUREVA Pouldohan 29910 TREGUNC	Autre représentant AZUREVA

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Association œuvrant avec le tourisme	Madame DELLIOU Nathalie Bretagne Vivante SEPNB Grignallou 29910 TREGUNC	Autre représentant SEPNB
---	--	--------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation conformément au tableau ci-dessus.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire précise qu'il y a peu de changements par rapport au comité directeur de la précédente mandature. Le prochain comité directeur se réunira le 10 juin 2014 à 19 h 15 à l'espace Terre Marine.

2 – SERVITUDES A ERDF POUR L'INSTALLATION D'UN CABLE DE RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN RUE JACQUES PREVERT

DELIBERATION (27/05/02)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que la Commune a signé, le 22 janvier 2013, une convention de servitudes avec ERDF pour l'installation d'un câble de réseau électrique souterrain 230/400 V sur les parcelles cadastrées ZM 154, 161 et 163 situées rue Jacques Prévert conformément au plan joint en annexe à la présente délibération.

Afin de permettre la publication de cet acte au service de publicité foncière, il y a lieu de réitérer cette convention par acte notarié dont les frais seront à la charge d'ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte notarié à venir.

COMPTE RENDU

Monsieur TANGUY précise que le projet d'acte notarié est identique à la convention signée en janvier 2013.

3 – DESIGNATION D'UN ELU « REFERENT SECURITE ROUTIERE »

DELIBERATION (27/05/03)

Monsieur Le Maire explique que l'existence du réseau sécurité routière permet d'améliorer l'efficacité de la cohérence globale de la politique de sécurité routière. Il doit s'inscrire dans la durée de façon à réduire les accidents et leurs conséquences dramatiques.

Aussi, après la réussite d'une première expérience menée depuis 2009 et qui a mobilisé 264 élus « référents sécurité routière », il est demandé au Conseil Municipal de désigner en son sein un élu qui sera le « référent sécurité routière » de la Commune.

Ce dernier participera aux journées de sensibilisation et d'échanges relatives à la sécurité routière. Ensuite un programme annuel d'échanges sera défini.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Paul DADEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Paul DADEN comme d'élu « référent sécurité routière ».

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire indique pour information qu'en 2013, dans le Finistère, il y a eu 41 personnes tuées sur la route et 766 personnes blessées dont certaines traumatisées à vie.

4 – ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA POINTE DE LA JUMENT

DELIBERATION (27/05/04)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la Commune a effectué précédemment l'acquisition des parcelles YL 799 et YL 918 à la Pointe de la Jument. Afin de réaliser la jonction de ces deux terrains et l'aménagement d'un passage pour les personnes à mobilité réduite afin que celles-ci puissent se rendre sur le sentier littoral, il est proposé de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle YL 800 appartenant à Monsieur DERVOU Jean-Paul, conformément au plan ci-joint en annexe à la présente délibération.

Le prix du m² de terrain s'élève à 0.76 €, conformément aux précédentes acquisitions en zone NDS.

Un document d'arpentage a précisé la surface totale de l'acquisition, estimée à 9 m².

Les différents frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise le Maire à signer les différents documents liés à ce dossier.

5 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE PLONGEE DE CORNOUAILLE

DELIBERATION (27/05/05)

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, expose que depuis 2004, les piscines de Concarneau et Rosporden sont gérées par Concarneau Cornouaille Agglomération.

Lors de cette prise de compétence, Concarneau Cornouaille Agglomération a décidé de faire payer l'occupation des piscines aux associations, auparavant celles-ci étaient gratuites. Les associations se sont alors retournées vers les communes de résidence de leurs adhérents afin de faire face à ce coût supplémentaire. Cette participation s'élève à :

- 315 € pour la période de septembre à décembre 2013 pour 17 trégunois.
- 255 € pour la période de janvier à février 2014 pour 19 trégunois.

Le montant total de la subvention pour la période de septembre 2013 à février 2014 sera alors de 570 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention totale de 570 € au club de plongée de Cornouaille pour l'occupation des piscines communautaires

6 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE MELGVEN

DELIBERATION (27/05/06)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'au titre de la programmation 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes, la Commune et le SDEF projettent de réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication, route de Melgven.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Le plan de financement prévisionnel d'effacement des réseaux s'établi comme suit :

	Montants des travaux en €/HT	autofinancement SDEF		Part communale	
		Part	Montant €	Part	Montant €
Réseaux BT, HTA	218 766,43	100 %	218 766,43	0 %	
Éclairage public	56 516,45	0 %		100 %	56 516,45
Réseaux de télécommunication (génie civil)	48 953,24	25 %	12 238,31	75 %	36 714, 93
Total	324 236,12		231 004,74		93 231,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain basse tension, éclairage public et France Télécom pour un montant de 324 236,12 €/HT,
- d'accepter le plan de financement ci-dessus avec une participation communale de 93 231,38 € (fond de concours),
- de solliciter l'inscription des travaux au programme 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et les avenants qui viendraient modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses, jointe en annexe à la présente délibération.
- d'informer le SDEF de la réalisation d'autres travaux d'aménagement devant se réaliser à la suite de cet effacement des réseaux,
- de décider de réaliser ce programme d'opération lors du dernier trimestre 2014.

COMPTE RENDU

Monsieur TANGUY précise que la commission des travaux a émis un avis favorable sur ce projet. Celui-ci est la première étape de l'aménagement de la rue de Melgven (bande de roulement usée sur 500 mètres).

Monsieur Le Maire souligne que c'est l'entrée principale de la ville et que ces enfouissements entraîneront un embellissement important de cette route.

7 – REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

DELIBERATION (27/05/07)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose qu'annuellement la commune de TREGUNC peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, effectuée par le Conseil Général en application de l'article R 2334-11 Code Général des Collectivités Territoriales.

Par courrier du 28 avril 2014, le Conseil général a informé les collectivités des modalités 2014 relatives à la répartition du produit des amendes de police.

Le projet de travaux envisagé doit s'inscrire dans une optique d'amélioration de la sécurité routière, à travers la création de liaisons piétonnes (différenciation du trafic) ou d'aménagement de sécurité aux abords des établissements publics. Le plafond de dépenses pris en compte est fixé à 30 000 €.

La commune de TREGUNC souhaite présenter le projet d'aménagement d'une voie partagée piétons/cyclistes route de Kergleuhan sur 250 m. Le coût global de l'opération s'élèverait à 30 986,00 €/HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à proposer cette opération pour bénéficier de la répartition du produit des amendes de police.

8 – PERSONNEL COMMUNAL- RECRUEMENTS TEMPORAIRES

DELIBERATION (27/05/08)

Monsieur Le Maire indique que conformément aux articles 3 (1° et 2°) et 3-1 de la loi 84-86 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou un accroissement saisonnier d'activité dans les services. De plus, pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter en tant que de besoins :

- des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles et de fixer leur traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle des futurs remplaçants et de leur profil. Suivant la nature des fonctions exercées, ces agents pourront bénéficier d'un régime indemnitaire dès le début de leur contrat.

- des agents titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux. Ces agents assureront des fonctions relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou non complet selon les postes. Ils devront justifier :

- ★ pour les postes administratifs, de la maîtrise des techniques d'accueil et des outils bureautique (Word, excel) ;
- ★ pour les postes d'accueil à l'office du tourisme, de la maîtrise des techniques d'accueil, du permis de conduire et de la maîtrise de 2 langues étrangères (anglais / allemand de préférence) ;
- ★ pour les postes d'accueil à la maison du littoral et à la maison de la mer, de la maîtrise des techniques d'accueil et de la maîtrise de l'anglais au minimum ;
- ★ pour les postes de ramassages des poubelles de plage et de surveillance du littoral, du permis de conduire ;
- ★ pour les postes de nettoyage des plages et d'agent de la bibliothèque, aucune exigence particulière.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice minimum de rémunération des fonctionnaires (1^{er} échelon de l'échelle 3). Aucun régime indemnitaire ne sera versé à ces agents. Les crédits correspondants devront être inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions telles que ci-dessus et autorise le maire à signer les actes afférents à ces recrutements.

COMPTE RENDU

Madame SINKIN DANIELOU demande si les habitants de Trégunc sont privilégiés pour ce type d'emplois ?

Monsieur Le Maire et Madame RIVIERE répondent par l'affirmative. De plus, si un jeune trégunois fait une demande une année pour un emploi saisonnier et qu'il ne peut être retenu, une attention particulière est portée à sa candidature l'année suivante.

9 – RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DELIBERATION (27/05/09)

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM

Du 11 février au 15 mai 2014

CONCESSION DE TERRAIN		
Nombre d'années	Tarif	Nombre de concessions
2 m_ 15 ans	88 €	
2 m_ 30 ans	176 €	1
4 m_ 15 ans	176 €	
4 m_ 30 ans	352 €	
COLUMBARIUM		
Case (2 urnes) 10 ans	175 €	1
Case (2 urnes) 15 ans	262 €	
Case (2 urnes) 30 ans	524 €	
Case (4 urnes) 10 ans	262 €	
Case (4 urnes) 15 ans	394 €	
Case (4 urnes) 30 ans	787 €	

CONVENTIONS ET MARCHES

- Avenant à la convention avec l'association des parents d'élèves de l'école DIWAN pour l'occupation des locaux à Kergleuhan du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014.
- Marché pour l'entretien des espaces verts communaux pour les années 2014/2015/2016 et 2017 avec l'association SAPF PAYSAGE – ZI de Parc C'Hastel – 29170 FOUESNANT
- Marché pour la fauche de parcelles communales pour les années 2014/2015/2016 et 2017 avec l'ETA David ROCUET – Kerouannec – 29910 TREGUNC.
- Marché pour les travaux d'amélioration du réseau d'eaux usées pour l'année 2014 – lot 1 : remplacement de canalisations gravitaires et de refoulement avec l'entreprise SPAC – ZI de Stang Ar Garront – 29150 CHATEAULIN
- Marché pour les travaux d'amélioration du réseau d'eaux usées pour l'année 2014 – lot 2 : modification des pompes du poste de relèvement de Pont-Minaouët avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux – 1 toulan Bian – 22970 PLOUMAGOAR.
- Marché pour l'entretien des arbres sur les espaces verts communaux pour les années 2014/2015/2016 et 2017 avec l'entreprise MOYSAN Erwann – Pont Leurgarster – 29590 LOPEREC.
- Marché pour le contrôle et la réfection des installations portuaires des ports communaux – lot 1 : ports de Trévignon et de Pors Breign avec l'entreprise ISMER – rue Didier Bestin – 56100 LORIENT
- Marché pour le contrôle et la réfection des installations portuaires des ports communaux – lot 2 : Anse de Pouldohan avec la Coopérative Maritime – 4 rue des chalutiers - 29900 CONCARNEAU
- Convention pour une mission ponctuelle de préservation du littoral et de sensibilisation du public sur le site naturel de Trévignon avec Bretagne Vivante

REMBOURSEMENTS SINISTRES

Remboursement pour la réparation de l'alarme à la halle des sports suite à un orage	115,60 €
Remboursement pour le remplacement de la palissade de la cour de l'école maternelle Marc Bourhis suite à la tempête DIRK du 23 au 24.12.2013	6 761,64 €
Remboursement du remplacement d'un vitrage sur une porte du bâtiment les brigantines	331,04 €

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

COMPTE RENDU

Madame LE GUILLOU souhaite avoir des précisions sur l'avenant à la convention signé avec DIWAN. La période concernée allant jusqu'au 30 juin 2014, qu'est-il prévu ensuite ?

Monsieur Le maire répond qu'une rencontre est organisée à ce propos avec le bureau de DIWAN, lui-même et la conseillère déléguée aux affaires scolaires le 7 juin 2014.

Monsieur CHARPENTIER demande si des appels d'offres ont été réalisés pour les marchés mentionnés dans le rapport.

Monsieur Le maire précise qu'il y a eu pour tous ces marchés une mise en concurrence. Dès que le seuil de 15 000 € est dépassé, les achats suivent une procédure de marché public.

Madame LE GAC indique qu'elle est en train de rédiger un guide de procédure des marchés publics pour fixer les protocoles et les méthodes. Celui-ci sera proposé à la commission des finances et du personnel.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame LE GUILLOU

Monsieur Le Maire rappelle les circonstances de l'enquête publique en cours relative à la déviation de la RD 122 :

- décidée par arrêté préfectoral du 26 mars 2014,
- ouverte par le Préfet,
- prorogée jusqu'au 16 juin prochain.

Le Préfet est l'autorité compétente pour pouvoir déclarer ce projet d'utilité publique.

Monsieur Le Maire précise qu'il est favorable à la réalisation de ce projet, comme il l'a déjà déclaré pendant la campagne électorale, car c'est un projet qui favorisera le développement économique du territoire. L'enquête publique doit permettre d'écouter les personnes intéressées, comme les habitants de Croas Hent Bouillet. Tout le monde doit pouvoir s'exprimer : ceux qui sont pour ce projet et ceux qui s'y opposent. Ce projet est porté par le président du conseil général et date de 1976. Les contraintes doivent être examinées et les échanges constructifs.

Monsieur TANGUY apporte des précisions sur le projet d'aménagements sécuritaires pour la traversée de Croas Hent Bouillet. Depuis 2013, plusieurs réunions ont eu lieu entre les mairies de Concarneau, Melgven et Trégunc. Un cahier des charges prenant en compte la sécurité, les trottoirs, le cheminement piéton, l'éclairage public, etc... a été rédigé pour recruter un bureau d'études. Le bureau TERRAGONE a été retenu et un avant-projet devrait être présenté en juin. La commission travaux sera informée des évolutions de ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Madame SINQUIN DANIELOU souhaite connaître le lien entre le projet de déviation de la RD 122 et celui des aménagements sécuritaires à Croas Hent Bouillet.

Monsieur TANGUY répond que les deux projets sont indépendants.

2 – Question de Monsieur CHARPENTIER

Monsieur Le Maire répond que le comité de pilotage qui porte le projet de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est composé du maire, de la conseillère déléguée aux affaires scolaires, de l'adjointe chargée de la culture, de l'adjointe chargée des finances, des directeurs des deux écoles publiques, de parents d'élèves. Il s'est réuni dernièrement pour discuter du planning. Il agit dans la continuité de ce qui avait été fait par la précédente municipalité. Monsieur Le Maire précise qu'il sera très vigilant au bon déroulé et au suivi de ce projet ainsi qu'aux changements que cela implique pour les enfants, les familles et les enseignants. Suite à une question complémentaire de Monsieur CHARPENTIER, Monsieur Le Maire indique que le coût annuel est estimé à 80 000 €.

Madame FLOCH ROUDAUT indique qu'il y aura une réunion d'information et d'échanges pour les parents le 24 juin prochain à 20 heures au Sterenn pour préparer avec eux sereinement la rentrée. Un flyer sera distribué aux familles avant cette réunion.

Les temps d'enseignement se tiendront de 8 h 45 à 15 h ou à 16 h 30 les jours complets d'école. Le mercredi, l'école aura lieu de 8 h 45 à 11 h 45. Deux jours par semaine, lorsque l'école se terminera à 15 h 00, les temps d'activités périscolaires (TAP) auront lieu de 15 h 00 à 16 h 30.

Par exemple, pour l'année scolaire 2014/2015, les TAP auront lieu le lundi et le jeudi à Marc Bourhis, le mardi et le vendredi à René Daniel. Pour l'année scolaire 2015/2016, les jours seront inversés entre les 2 écoles.

Les TAP seront encadrés par des agents municipaux formés et par des intervenants de la MJC pour proposer des activités de qualité.

Un comité de suivi évaluera la mise en place du projet et pourra y apporter des changements si besoin.

INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal se tiendra le 1^{er} juillet prochain à 19 h 00.

Fait à TREGUNC, le 30 mai 2014
LE MAIRE,
Olivier BELLEC

27/05/01	Désignation des représentants des professionnels au comité directeur de l'office municipal de tourisme
27/05/02	Servitudes à ERDF pour l'installation d'un câble de réseau électrique souterrain rue Jacques Prévert
27/05/03	Désignation d'un élu référent sécurité routière
27/05/04	Acquisition d'un terrain à la Pointe de la Jument
27/05/05	Versement d'une subvention au club de plongée de Cornouaille
27/05/06	Enfouissement des réseaux rue de Melgven
27/05/07	Répartition du produit des amendes de police
27/05/08	Personnel communal – recrutements temporaires
27/05/09	Rapport de la délégation du conseil municipal au maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

		Signature
BELLECC Olivier		
SCAER JANNEZ Régine		
SELLIN Yannick		
VOISIN Valérie		
TANGUY Michel		
RIVIERE Marie-Pierre		
DERVOUT Dominique	Absent	
LE GAC Muriel		
DION Michel	Absent	
FLOCH ROUDAUT Rachel		
LAURENT Luc		
DOUX BETHUIS Sonia		
ROBIN Yves		
GALBRUN Karine		

NIMIS Philippe		
VERGOS Sylvie		
LE MAREC Vincent		
JOLLIVET Patricia	Absente	
BORDENAVE Bruno		
JOULAIN Anita		
DADEN Paul		
JAFFREZIC Christiane		
NIVEZ Jean-Paul		
SALAUN Fanny		
BANDZWOLEK Brigitte	Absente	
CANTIE René		
SINQUIN DANIELOU Gisèle		
CHARPENTIER Pascal		

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

LE GUILLOU Marthe		
-------------------	--	--